

### 1. Modalités de l'épreuve:

- L'élève devra remettre à son professeur principal au plus tard le **LUNDI 13 MAI** la fiche de choix avec l'intitulé du sujet retenu. A cet effet, il complétera la grille indiquant son choix et la fera signer par l'un de ses représentants légaux.
  - L'épreuve se déroulera le **MERCREDI 12 JUIN** au collège JEAN GIONO. Chaque candidat recevra une convocation au moins 6 jours avant l'épreuve.
  - L'oral se déroulera devant un jury constitué de deux professeurs.
  - La durée de l'épreuve est de 15 minutes: 5 minutes pour l'exposé et 10 minutes pour l'entretien si le candidat est seul et de 10 et 15 minutes si la présentation est collective.
- Le candidat peut s'il le souhaite, présenter ce qu'il a réalisé (production, carnet de bord, enregistrement, diaporama...) pour enrichir l'exposé oral.

### 2. Le choix du sujet :

L'épreuve orale du brevet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou de l'un des projets qu'il a mené au cours des EPI ou dans le cadre d'un parcours éducatif qu'il a suivi.

L'élève doit, sur **la fiche de choix** ci jointe, donner **l'intitulé du projet** qu'il souhaite présenter. D'ici le lundi 13 mai (date limite de restitution de sa fiche choix), nous invitons chaque élève à solliciter leurs enseignants afin de fixer leur choix de manière réfléchi.

### 3. Les critères de la notation :

La prestation orale est évaluée selon la grille d'évaluation définie dans l'établissement. L'épreuve est notée sur 100 points: -maîtrise de l'expression orale: 50 points  
-maîtrise du sujet présenté: 50 points.

L'évaluation prend en compte la maîtrise de l'expression orale et la maîtrise du sujet présenté. L'élève expose la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet dans les domaines du socle commun

Si l'élève convoqué ne se présente pas, pour un motif valablement justifié, à l'épreuve orale à la date de sa convocation, une nouvelle convocation lui sera adressée, à une date qui doit être, en tout état de cause, fixée avant le 27 juin.

*La grille d'évaluation de l'épreuve est disponible sur le site internet du collège ainsi que sur votre espace Pronote.*

### 4. Entraînement :

Un entraînement à l'oral a déjà eu lieu avec la soutenance du rapport de stage (séquence d'observation en entreprise). D'autres oraux d'entraînement seront organisés par les enseignants dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

### **Rappel du barème général des épreuves du DNB 2019**

*Epreuve orale : 100 pts, Mathématiques : 100 pts, Sciences-technologie : 50 pts, Histoire-géo-EMC : 50 pts, Français : 100 pts*

*(Epreuves ponctuelles de juin=400points) + (Contrôle continu=400 points) = 800 points*

*Obtention du DNB à 400 points*